

Nom - Prénom :

Adresse :

à

Monsieur Le Président
de la Commission d'enquête publique
de la LGV Poitiers Limoges
1 rue de la Préfecture
BP 87031
LIMOGES cedex 01

Le

Monsieur le Président,

Je suis **CONTRE la réalisation de la LGV Poitiers-Limoges, mais FAVORABLE à l'amélioration de la Ligne POLLT** et au renouvellement de son matériel.

En effet, en tant qu'habitant de la Région Limousin, je m'inquiète des capacités de cette dernière à participer au financement de cette ligne dont le coût est estimé à 1,5 milliards d'euros, hors taxe, en 2009. Dans un contexte général difficile, avec des marges de manœuvre réduites, la **Région devrait se recentrer sur des projets permettant une offre de mobilité durable dans les milieux ruraux et périurbains** (pour diminuer la motorisation des ménages et la consommation de carburant) **et non se lancer dans un partenariat public-privé ne bénéficiant qu'à quelques uns** et dont la rentabilité ne sera pas atteinte en 50 ans (d'après le rapport de l'autorité environnementale).

Je m'inquiète aussi de la mise à l'écart de la Creuse dont les habitants auront à supporter un coût encore plus élevé du transport. et se tourneront vers la voiture pour se rendre à Paris. Je suis pour que ma Région s'ancre dans la modernité et qu'elle soit à égalité avec tous les territoires et cela **pour nos 3 Départements**, ainsi que pour les autres Régions traversées par la ligne POLLT.

De plus, en tant que citoyen, je trouve scandaleux le gaspillage insensé de terres agricoles alors que l'un des enjeux de notre siècle sera l'accès à une alimentation de qualité pour tous. Scandaleux, également, le peu d'intérêt porté aux zones humides, alors que l'eau sera un autre défi majeur dans l'avenir. **L'amélioration de la ligne existante** (préconisée par la commission Mobilité 21) évitera ce gâchis tout en contribuant à un aménagement du territoire plus harmonieux.

Je dénonce aussi **l'augmentation du prix du billet** qui amènera un report du trafic vers la route et un accroissement des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, je m'interroge sur la conduite **de cette enquête publique**, hors délai (article L-121-12 du Code de l'Environnement), la partialité du débat public qui y a conduit ainsi que celle du Préfet de Région dans son communiqué de presse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.